



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050945

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/04/2024 16H46 C:025715 I:37472

V/Email reçu le Lundi 29/04/2024 a 16H46

V/REF.IMM. 0700230

IMMEUBLE : LES HAUTS DE SAONE
AVENUE DE L'EUROPE
69480 ANSE

SDC 'Les Hauts de Saône'
C/O REGIE DU VALD'OR
317 ROUTE DE LYON
69480 ANSE

Vaulx en Velin, le 27 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N1462 EUROPE - JOINDRE L'ASCENSORISTE:M.ULRICH-TEL06 80674072
CONTACTER MME LASCAR TEL06 86903158

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE NOUVELLE INFILTRATION, LE SAS ASCENSEUR DE L'ALLÉE
QUI EST A NOUVEAU INONDÉ. PRÉVOIR UN POMPAGE
/ LU 29/04/24 A 19H21-
JE VOUS CONFIRME QU'UNE INTERVENTION POUR POMPAGE EST BIEN NÉCESSAIRE.
MADAME LASCAR A CONFONDU ET PENSAIT QUE NOTRE DEMANDE CONCERNAIT UNE
RÉPARATION.
IL A BIEN ÉTÉ CONSTATÉ 2 CM D'EAU EN FOSSE.
IL FAUT DONC CONTACTER M. ULRICH DE LA SOCIÉTÉ ACAF POUR ACCÉDER A LA
FOSSE,

Donneur d'ordre : Mme M. VERNISSE

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou
avec pompes a vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel a eau.

LE 06/05 A 14H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
ASPIRATION DE LA FOSSE ASCENSEUR
NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LIEUX
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 06/05/24 a 22H24 Mme M. VERNISSE

MADAME LASCAR NOUS INDIQUE QUE LA FUITE EST AVANT COMPTEUR, DONC DOIT
ETRE GEREE PAR LE SERVICE DES EAUX



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050945

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	3	29,12		29,12
3,00	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 06/05	3	165,81		497,43
3,00	H(s)2ème personnel	3			Pour mémoire
TOTAL H.T.					526,55
T.V.A. a 10,00%					52,65
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>579,20</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.